

le droit de nous adresser à Votre Honneur comme nous nous adresserons le cas échéant à la conscience des Canadiens. . .

M. Lessard (LaSalle): Faites attention, vous savez ce qui est arrivé une fois déjà.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): . . . pour leur montrer qu'une assemblée démocratique ne peut pas continuer à fonctionner vraiment et efficacement si, à n'importe quel moment, un gouvernement peut de son propre gré modifier les règles de la Chambre, surtout si ces modifications visent à réduire, rogner et limiter les droits des députés de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ai-je bien besoin de signaler à Votre Honneur que la vraie tragédie de ce qui se passe ici c'est que personne, de quelque coin que ce soit à la Chambre, ne veut ces règles que le gouvernement tente d'imposer à la Chambre. Le gouvernement n'en veut pas. Le gouvernement lui-même reconnaît qu'elle sont mal rédigées, qu'elles ne sont pas satisfaisantes. Il est même possible que si l'article 75B est interprété convenablement l'article 75C se révèle inapplicable.

Le gouvernement n'est pas satisfait du rapport. Les partis de l'opposition ne le sont pas non plus. Mais le gouvernement va faire violence à l'esprit même de la procédure parlementaire pour faire adopter une série de règles dont personne ne veut vraiment et dont personne ne sera satisfait. Les choses auraient pu se passer autrement. Des entretiens soutenus auraient mené à un rapprochement. Les partis se rapprochaient peu à peu.

Des voix: Oh, oh!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je ne répéterai pas les diverses déclarations des leaders à la Chambre. Tous les partis ont fait des concessions qui les ont rapprochés. Le gouvernement aurait fait preuve de sagesse en s'en tenant aux méthodes employées ces jours derniers pour en arriver à une solution. Mais non: il se propose de bâillonner le Parlement et d'imposer de nouvelles règles par la clôture, créant ainsi un précédent dont les conséquences pourront être désastreuses dans les années à venir.

Cromwell accompagné de ses soldats est entré au Parlement à Westminster et a dit, pointant la masse du doigt, «Enlevez ce hochet». Le gouvernement actuel rogne graduellement ce symbole du pouvoir législatif, mais les conséquences pourraient bien être les

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

mêmes. J'ai entendu Aneurin Bevan dire qu'en Allemagne la démocratie avait péri sous la hache du bourreau. Prenons garde qu'elle ne périclite pas ici d'anémie pernicieuse.

• (5.50 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): C'est là le danger; il ne réside pas dans la destruction soudaine de nos droits démocratiques, d'un cataclysme total, comme l'incendie du Reichstag, mais dans la destruction systématique qui vise à saper, à limiter et à étouffer les uns après les autres les droits des députés jusqu'à ce qui était naguère un Parlement démocratique soit complètement changé et altéré en profondeur.

J'ai dit que nous avons deux sources de défense: la première c'est le Règlement de la Chambre, qui essuie actuellement un tir de barrage; la deuxième c'est Votre Honneur, gardien des droits et des privilèges des députés. Je voudrais vous dire, monsieur l'Orateur, que j'ai eu l'honneur de siéger pendant bon nombre d'années dans ce Parlement-ci et dans l'assemblée législative provinciale présidés par bon nombre d'Orateurs mais il n'y en a pas eu un que j'ai autant prisé, pour lequel j'ai eu plus d'admiration fondée sur son esprit de justice et sur son habileté à diriger la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Indépendamment de la décision que Votre Honneur rendra aujourd'hui, je puis vous assurer que nous lui garderons tous notre respect et notre affection. Mais le seul recours ultime qui nous reste devant cette initiative unique c'est de faire appel à vous, monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 51 du Règlement pour vous demander d'informer la Chambre que la question dont elle est saisie est contraire aux règles et aux privilèges du Parlement.

Nous ne vous demanderions pas cela pour une question de fond. Nous ne vous le demanderions pas si le gouvernement recourait à la clôture pour adopter une motion d'un autre genre ou pour nous imposer une mesure législative. Mais quand une question à l'étude à la Chambre porte sur un sujet aussi délicat, aussi fondamental et essentiel que les droits démocratiques de la Chambre des communes, nous avons le droit de nous tourner vers vous.

Les partis de l'opposition ne disposent en fin de compte que de deux formes d'appel, vous d'abord, monsieur l'Orateur, en tant que dépositaire et gardien des droits de tous les